

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MAI 2019**

Etaient présents :

Amné en Champagne	JOLY Gérard	RENOUX Stephen
Auvers sous Montfaucon		
Avéssé	LAZE Monique	
Brains sur Gée	VEAU Laurent	GAVALAND Olivier
Brûlon	VANNIER Gilbert	COUDREUSE Daniel
Brûlon	CHAUVEAU Cécile	BERNIER Gisèle
Chantenay-Villedieu	CERBELLE Régis	DE SAINT PRIEST Thierry
Chassillé	LEGENDRE Michel	
Chemiré en Charnie	COUELLE Michel	
Chevillé		
Coulans sur Gée	BRIFFAULT Michel	CHOPLIN Ludovic
Coulans sur Gée		
Crannes en Champagne	DALIBARD Pierre	
Epineu le Chevreuil	HUET Sébastien	
Fontenay sur Vègre	LHOPITAL Monique	
Joué en Charnie	NOIR Régis	LETEIL Guillaume
Longnes	PINEDO Bernadette	
Loué	CROYEAU Dominique	COUILLARD Maud
Loué	CHEVALLIER Laurent	PLANTAIS Gérard
Loué	VEAUDECENNE Marie-Laure	
Maigné		
Mareil en Champagne	ROGUET Jean-Claude	
Noyen sur Sarthe	MORICE Jean-Louis	AUTRET Marie-Madeleine
Noyen sur Sarthe	GALATI Chantal	JARRIE Lionel
Noyen sur Sarthe		
Pirmil	LAGNEAU-DERET Gaël	SIETTE André
Poillé sur Vègre	PLONCARD Danièle	LAMBERT Isabelle
St Christophe en Champagne	GESLOT Marcel	
St Denis d'Orques	PIOGER Fernand	LELIEGE Michel
St Ouen en Champagne	GUERRIAU Dominique	
St Pierre des Bois	PORTAIS Florent	
Tassé	LEMERCIER Catherine	
Tassillé	VALLEE Gaëtan	
Vallon sur Gée	DROUIN Michel	
Viré en Champagne	PAULOUIN Catherine	

Absents excusés :

Auvers sous Montfaucon	POUCE Gérard ( <i>pouvoir à VALLEE Gaëtan</i> )
Avéssé	GERBAULT Gaëtan ( <i>remplacé par suppléante</i> )
Chevillé	LORNE Fabien
Coulans sur Gée	PAQUIER Lucie ( <i>pouvoir à CHOPLIN Ludovic</i> )
Coulans sur Gée	MORCHOISNE Irène
Maigné	LUCAS Régis
Noyen sur Sarthe	OGE Véronique, LANCELEUR Alain
Vallon sur Gée	PARIS Dany ( <i>pouvoir à DROUIN Michel</i> )

Monsieur VANNIER, Président vérifie que le quorum est atteint, valide les pouvoirs et nomme Marie-Madeleine AUTRET, secrétaire de séance.

Le président demande à rajouter à l'ordre du jour les points suivants : SPANC - entente intercommunale avec la communauté de communes 4CPS.

Le Conseil Communautaire, après approbation de l'ordre du jour, approbation des modifications de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de la précédente séance, à l'unanimité, examine les questions inscrites.

#### Présentation des subventions et participations 2019

Les budgets pour l'année 2019 ont été votés au niveau du chapitre. Toutefois une délibération doit être prise en complément pour le versement des subventions et participations.

Budget principal

Subventions et comices (compte 6574)

Nom de l'organisme	Description	Décision Favorable/Défavorable	Montant proposé 2019
Comice des Pays de Loué	Montant : 0,60 €/habitant	F	5 728,80 €
Comice du canton de Brûlon		F	4 045,80 €
Comice agricole de St Denis		F	504,00 €
Comité de la bonne humeur	Festival A tout bout d'champ	F	1 500,00 €
Rased de Loué	Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté	D	- €
Native Events France (Brûlon)	Spectacle sur les Amérindiens sur site "Les Tipis du Bonheur"	F	2 500,00 €
Solidarité paysans Pays de la Loire	Défense et accompagnement des agriculteurs en difficulté	D	- €
<b>Total</b>			<b>14 278,60 €</b>

Montant voté au budget primitif 2019

20 000 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le tableau des subventions présenté. **Délibération n°15-05-2019-01**

**Participations**

(compte 6281)

Nom de l'organisme	Description	Remarques	Décision Favorable / Défavorable	Montant proposé 2019
Cotisation ADCF	Accès au service d'assistance juridique, financières et fiscales	0,105 €/habitant (Sur 2018 paiement de 2 ans)	F	1 995,42 €
Cotisation Conseil en Energie Partagé		Paiement 2018 = cotisation 2016 à 2018	F	450,00 €
Cotisation syndicat du Pays Vallée de la Sarthe		2 € / habitant	F	38 013,75 €
Cotisation à l'amicale des maires	Conseils juridiques, formations, réunions		F	1 241,79 €
Mission locale Sarthe et Loir	Accompagnement des jeunes de moins de 25 ans (formation, santé, emploi)	1,65 €/habitant	F	31 295,55 €
Adhésion CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	0,08 € /habitant	F	1 517,36 €
Contribution Synd. Mixte d'Aménagt Numérique		0,40 € par habitant	F	6 802,40 €
SPL développement touristique	Développement touristique, promotion, information	Rajout 15 500 € (Taxe Séjour en D et R)	F	54 643,00 €
Syndicat mixte VFDF	GEMAPI	Montant GEMAPI pour l'ensemble des syndicats	F	54 590,00 €
Syndicat du bassin de la Sarthe				
Syndicat Erve et Treulon				
Convention Initiative Sarthe	Soutien, création et maintien d'emplois	0,30 €/habitant	F	5 701,20 €
<b>Total</b>				<b>196 250,47 €</b>

190 000,00 €

Montant voté au budget primitif 2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le tableau des subventions présenté. **Délibération n°15-05-2019-02**

## Budget Activités culturelles

### Subventions

(compte 6574)

Nom de l'organisme	Description	Remarques	Décision Favorable / Défavorable	Montant proposé 2019
Association de la Batterie Fanfare La Chantenaysienne	Enseignements en Fanfare, spectacles, concerts	Aucune demande sur 2019	F	3 150,00 €
Atelier musical Brûlon et St Denis d'Orques	Enseignements en Fanfare, spectacles, concerts		F	3 150,00 €
Harmonie de Noyen (association musicale)	Spectacles	Demande faite pour manifestation le 10 mars 2019	F	300,00 €
Ecole de musique de Noyen	Enseignements, spectacles, concerts	Demande reconduction somme versée en 2018	F	19 500,00 €
Ecole de musique de Noyen	Projet « Autour du Blues »	Demande aide remarquable	F	1 500,00 €
<b>Total</b>				<b>27 500,00 €</b>

Montant voté au budget primitif 2019

27 025,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le tableau des subventions présenté. **Délibération n°15-05-2019-03**

Le conseil communautaire prend une décision modificative pour augmenter les crédits sur le c/6574 pour une montant de 500,00 €. **Délibération n°15-05-2019-04**

## Budget Activités sportives

Les subventions sont calculées selon des points attribués en fonction de critères prédéfinis

ASSOCIATION	Montant accordé en 2018	Montant proposé 2019
BASKET LOUE-BRULON	2 272,73 €	1 037,04 €
BAD NOYEN	2 272,73 €	2 518,52 €
TENNIS NOYEN	1 515,15 €	2 222,22 €
ESCRIME LOUE	2 727,27 €	2 666,67 €
JUDO LOUE	2 424,24 €	2 074,07 €
GRS NOYEN	3 030,30 €	3 407,41 €
KARATE LOUE	2 424,24 €	2 222,22 €
JSVC	4 545,45 €	5 925,93 €
HAND LOUE	1 818,18 €	2 666,67 €
JUDO NOYEN	2 272,73 €	1 629,63 €
ASAMS (Sports de combat)	2 121,21 €	1 925,93 €
BASKET NOYEN	1 515,15 €	1 777,78 €
VDS (Football Noyen)	4 848,48 €	3 555,56 €
JUDO BRULON	1 666,67 €	1 185,19 €
Foot Coulans	3 333,33 €	1 925,93 €
VTT Brulon	1 212,12 €	1 481,48 €
Escalade Verticale Aventure	Nouveau	1 777,78 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>

Montant voté au budget primitif 2019

42 900,00 €  
(dont 2 900,00 € pour la course cycliste)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le tableau des subventions présenté. **Délibération n°15-05-2019-05**

### Attributions des crédits Contrat Territoires Région

Les enveloppes dédiées ne sont pas consommées entièrement. Il est donc proposé de réaffecter les crédits.

Les communes vont être invitées à transmettre leurs projets, ou intentions de projets à la communauté de communes, afin de redéfinir les critères de répartition de l'enveloppe.

Un focus est également fait sur les fonds de concours. Il reste des fonds non consommés. Si les communes qui n'ont déposé aucun dossier, n'envisage pas d'utiliser leur fonds de concours, il leur est demandé de le notifier à la communauté de communes.

La commission finances réfléchira alors à une répartition des fonds restants.

#### Versement de produits exceptionnels

Des retenues de garanties n'ont pas été reversées aux titulaires de marchés sur la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Brûlon au motif suivant : Cessations d'activités.

Le conseil communautaire prend une délibération pour l'intégration dans les recettes de la collectivité de la somme de 1 913,53 €. **Délibération n°15-05-2019-06**

#### Changement de prestataire pour les logiciels métiers

Le contrat avec la société JVS MAIRISTEM, signé en 2014 prendra fin au 31 décembre 2019.

Il est soumis à l'assemblée communautaire la demande des agents de travailler avec cette société.

<b>LIBELLES</b>	<b>BERGER LEVRAULT (Montants TTC)</b>	<b>JVS MAIRISTEM (Montants TTC)</b>	<b>CERTINOMIS – (Montants TTC)</b>	<b>DDFIP</b>
Logiciels métiers	6 348,00 €	5 633,42 €		
Hébergement (30€/mois/utilisateur)	3 600,00 €	940,28 €		
PES V2	335,00 €			
Chorus	200,00 €			- €
Certificats (pour 2 ans)	450,00 €		400,00 €	
Données sociales	71,00 €			
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>11 004,00 €</b>	<b>6 573,70 €</b>		

Coût de la mise en service incluant la récupération des données 2018 : 8 424,00 €

L'offre de BERGER LEVRAULT inclut la mise à disposition, l'assistance, la maintenance, le développement des applications, la formation sur site illimitée.

Le conseil communautaire autorise le changement de prestataire. **Délibération n°15-05-2019-07**

### **SOCIAL – SANTE**

#### Tarifification des repas fournis par la cuisine centrale

La fourniture de repas constitue une activité qui doit être assujettie à la T.V.A. Le prix est impacté à hauteur de 1,45 %.

Il est donc proposé de revoir les tarifs comme suit :

Repas enfant            4,36 €            4,45 € T.T.C.

Repas adulte	4,98 €	5,08 € T.T.C.
Repas ALSH	3,60 €	3,67 € T.T.C.

Le Conseil communautaire fixe le prix des repas comme indiqué ci-dessus. Le prix de repas changera à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019. L'ensemble des délégués votent à main levée : 43 votants Pour et 4 abstentions. **Délibération n°15-05-2019-08.**

La commission informe également l'assemblée communautaire d'une demande des TIPIS de Brûlon sur la fourniture de repas à titre exceptionnel pendant la période estivale et dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs.

42 délégués s'expriment par un vote à main levée. 14 votants Contre – 12 Abstentions – 16 Vote Pour- **Délibération n°15-05-2019-09**

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### *Recomposition du conseil communautaire pour la mandature 2020-2026*

Dans une circulaire du 27 février 2019, la Direction générale des collectivités locales (DGCL) rappelle les règles de répartition des sièges de conseillers communautaires dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Dans la perspective des élections municipales en 2020, les communes et leur intercommunalité doivent procéder au plus tard le 31 août 2019 à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues par l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil Communautaire accepte l'accord local proposé. **Délibération n°15-05-2019-10**

### *Compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*

Pour faire suite à la réunion du 24 avril 2019, il est soumis à l'assemblée communautaire une réflexion sur la prise de compétence.

Il y a en effet une obligation pour plusieurs communes de se mettre en conformité avec le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT).

Le Président informe l'assemblée communautaire d'une rencontre avec les élus d'une communauté de communes qui a engagé un PLUi sur ces bases.

Le conseil communautaire demande une intervention en séance plénière pour bénéficier de retours d'expérience.

Des contacts seront pris pour envisager une intervention au conseil du mois de juin 2019.

## **ENVIRONNEMENT**

### *Présentation de la synthèse de l'audit sur le service « Déchet »*

Le résultat de l'audit réalisé par le cabinet d'études INDIGGO est présenté.



L'arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2018 prévoit le retour à la collecte hebdomadaire pendant la période estivale.

Le conseil communautaire est unanime pour fixer la collecte du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019 à raison d'une fois par semaine. **Délibération n°15-05-2019-11**

#### Relance marché collecte et transport des déchets verts

La commission présente le résultat de la consultation pour la relance du marché en déchetteries.

Le candidat répond aux critères de la consultation, son offre a donc été examinée. L'offre est d'un montant de 114 000 € pour une année civile complète.

Le conseil communautaire décide de déclarer l'appel d'offres « Sans suite » et de relancer une nouvelle consultation.

#### SPANC - entente intercommunale avec la communauté de communes 4CPS

A la suite du report du transfert de la compétence « Eau et assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les élus de la communauté de communes LBN et les élus de la communauté de communes 4CPS ont décidé de se rencontrer pour faire un point sur l'entente intercommunale qui doit prendre fin le 31 décembre 2019.

Les simulations ont été réalisées sur la base d'une visite = un contrôle.

La communauté de communes 4CPS s'est prononcée en faveur du renouvellement de l'entente jusqu'au 31 décembre 2025.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, se prononce également favorablement. **Délibération n°15-05-2019-12**

Le conseil communautaire valide sur le principe le recrutement d'un technicien SPANC pour la durée de la convention de l'entente intercommunale.

Par ailleurs, en vue de disposer d'une vue globale sur les différents modes de fonctionnement qui existent sur le territoire, les communes qui ne l'ont pas encore fait, sont invitées à se rapprocher du service SPANC.

## **ECONOMIE**

### Convention Contrat Territoire Innovant

La prise en charge du déploiement de la fibre optique sur le territoire a évolué depuis 2013. Il est donc soumis au conseil communautaire la signature d'un nouveau Contrat Territoire Innovant. Le conseil communautaire autorise le président à signer le nouveau contrat. **Délibération n°15-05-2019-13**

## Vente d'herbe 2019

La liste des candidats pour la vente d'herbe est présentée. Le conseil communautaire autorise la vente d'herbe pour l'année 2019 telle que présentée. **Délibération n°15-05-2019-14**

## ENFANCE – JEUNESSE

### Accueils de loisirs

Il est proposé des camps pour les accueils de loisirs de mineurs pendant l'été 2019.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide les tarifs présentés. **Délibération n°15-05-2019-15**

## QUESTIONS DIVERSES

### Agenda

- La base aqualudique ouvre le samedi 18 mai 2019.
- Les étoiles de la LBN se dérouleront le jeudi 27 juin 2019 à Loué.
- Un point presse se fera le lundi 20 mai 2019 sur le chantier de l'Hôtel communautaire.

La séance est levée à 23h15.

Nomencl.	Libellé	Numéro	Destinataire/Services
7.5.2	Subventions Budget principal 2019	15-05-2019-01	Finances - comptabilité
7.5.3	Participations Budget principal 2019	15-05-2019-02	Finances - comptabilité
7.5.2	Subventions Budget act. culturelles 2019	15-05-2019-03	Finances - comptabilité
7.1.2	Décision modificative n°01 - B581	15-05-2019-04	Finances - comptabilité
7.5.2	Subventions Budget act. Sportives 2019	15-05-2019-05	Finances - comptabilité
7.10	Encaissement retenues garanties MSP	15-05-2019-06	Finances - comptabilité
5.2.3	Changement prestataire logiciels	15-05-2019-07	Direction - Finances
7.10	Tarifs repas cuisine centrale 2019-2020	15-05-2019-08	Finances - comptabilité - Cuisine centrale
1.4.3	Convention repas TIPIS - 2019	15-05-2019-09	Finances - comptabilité - Cuisine centrale
5.7.6	Mandature 2020-2026	15-05-2019-10	Direction
8.8.2	Collecte OMR C1 - été 2019	15-05-2019-11	Environnement
8.8.1	Reconduction entente SPANC - 4CPS	15-05-2019-12	Environnement
1.4.3	CTI Fibre optique	15-05-2019-13	Conseil Départemental - Direction
3.2	Vente d'herbe 2019	15-05-2019-14	Finances - comptabilité - économie
7.10	Camps ALSH - Eté 2019	15-05-2019-15	Finances - comptabilité - ALSH